



Les membres du Conseil Communal sont invité(e)s à se réunir en date du **19 octobre 2023 à 08h00** à la **maison communale** pour délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

Séance publique

- 1 Approbation des délibérations de la séance précédente
- 2 Approbation du Plan de gestion forestier 2024
- 3 Approbation d'un devis: Pont Fielsmillen
- 4 Modification ponctuelle du PAG (saisine): "Aire de Wasserbillig" à Wasserbillig
- 5 Modification ponctuelle du PAG (saisine): "Rue du Port" à Mertert
- 6 Modification ponctuelle du PAG (saisine): « Introduction d'une zone commerciale / Abrogation du PAP Maeschbierg III / Identification des zones du domaine public fluvial » à Mertert et Wasserbillig
- 7 Approbation d'une convention de remembrement urbain dans le cadre du PAP-NQ "Bergfeld"
- 8 Approbation d'un droit d'usage provisoire pour des parcelles communales aux lieux-dits "op der Schleed"/"Kërcheberg"
- 9 Renonciation à un droit de préemption
- 10 Approbation d'un règlement-taxes: fixation des tarifs du Parking Nei Mëtt
- 11 Approbation d'un crédit supplémentaire au budget extra-ordinaire 2023: Acquisition(s) véhicule(s)
- 12 Adaptations budgétaires au budget ordinaire 2023
- 13 Adaptation de la participation aux frais de téléphones portables pour le personnel communal
- 14 Titres de recette
- 15 Subsidés extraordinaires
- 16 Désignation de nouveaux membres dans les commissions consultatives communales
- 17 Désignation d'un délégué au Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL)
- 18 Création de deux postes de fonctionnaire dans la carrière B1, pour les besoins du service Informatique (B1 sous-groupe technique) et le service Environnement (B1 sous-groupe administratif)
- 19 Annonces du collège échevinal
- 20 Questions au collège échevinal

Séance non-publique

- 1 Nomination d'un fonctionnaire au poste B1 technique pour le service Informatique
- 2 Nomination d'un fonctionnaire au poste B1 administratif pour le service Environnement

Etabli par le collège échevinal en sa séance du 11 octobre 2023
Wasserbillig, le 11 octobre 2023
Pour le collège échevinal

Le bourgmestre



Le secrétaire communal